



Courrier n° 0126... PG
 Recu le
 10 JAN. 2018
 Mairie de LA FARLEDE VAR



Annick DUCARRE
Adjointe déléguée au
Patrimoine bâti - Aménagement Urbain - CTM

La Garde, le 08 janvier 2018

Loris PAPET
Directeur Général Adjoint des Services
Techniques et de l'Urbanisme

Monsieur Raymond ABRINES
Maire de La Farlède
Place de La Liberté
BP 25
83210 LA FARLEDE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES TECHNIQUES & URBANISME
Pôle Urbanisme et Etudes Urbaines - SIG
SERVICE URBANISME ET ETUDES URBAINES

Références : AD/36/LP/RP/LN - 17 - n°32
Tél. Secrétariat : 04.94.08.99.07.

Courrier Recommandé Accusé Réception

VISAS		
Resp.	D.G.A.S.	D.G.S.

Objet : PLU - modification n°5

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu le 20 décembre avant mise à l'enquête publique la modification n°5 de votre PLU.

Cette modification concerne la création d'une zone UEd dans le secteur de la petite TOURRACHE, pour "la réalisation d'un pôle d'excellence du sport", précisant "qu'un tel équipement devra permettre de donner un rayonnement régional à cette zone".

J'attire votre attention sur la problématique du réseau viaire du secteur qui ne me parait pas de nature à supporter un trafic généré par cet ambitieux pôle sportif.

Une réunion entre nos deux communes me semble souhaitable et je reste à votre disposition pour convenir d'une date dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agrée, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

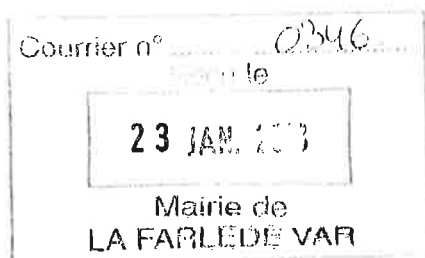
L'Adjointe déléguée au Patrimoine bâti - Aménagement Urbain - CTM



Annick DUCARRE

si colas





C. David
MM

Monsieur Raymond ABRINÈS
Maire de La Farlède
Hôtel de Ville
Place de la Liberté
BP 25

83210 LA FARLEDE

Toulon, le **19 JAN. 2018**

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous transmettre pour avis le dossier de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

L'objet de cette modification est la création d'un nouveau secteur réglementaire (zone UEd), sur le site de la Tourrache, pour permettre la réalisation d'un pôle d'excellence du sport.

Je tiens en préalable à vous demander de rectifier une erreur matérielle sur le dossier de consultation et la délibération du conseil municipal. En effet, vous nous y attribuez, à tort, l'initiative de cette demande de modification des règles de PLU, pour permettre la réalisation d'une nouvelle implantation économique sur un foncier dont nous sommes propriétaires. Cette initiative émane du porteur de projet, comme le stipulent d'ailleurs les actes notariés qui nous lient. Je vous remercie par conséquent de faire évoluer les documents concernés en ce sens.

Convaincue de l'intérêt économique pour le territoire du projet de pôle d'excellence du sport (activités d'enseignement et médico-sportives), et sous réserve de la rectification de cette erreur matérielle, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var émet donc un avis favorable à votre projet de modification n°5 du PLU.

Néanmoins, au vu de la configuration de la zone et des activités qui y sont implantées, il nous paraît intéressant d'engager une réflexion pour une évolution plus globale, avec des modifications qui pourraient dépasser la simple parcelle évoquée.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

Jacques BIANCHI



Affaire suivie par :
Direction du Front Office
Pôle Prospective et Développement Territorial
Joanin MAILHAN
Tél : 04 94 22 80 13

si colas



URBA

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

Député européen

Courrier n° 0382
Reçu le
25 JAN. 2018
Mairie de
LA FARLEDE VAR

Monsieur Raymond ABRINES
Maire de la Farlède
Hôtel de ville
Place de La Liberté
BP 25
83210 LA FARLEDE

RM/SCOUR-A17-35100

Marseille, le 19 JAN. 2018

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre pour avis le projet de révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de votre commune par courrier reçu le 20 décembre 2017.

Soucieux d'accompagner au mieux votre démarche, j'ai aussitôt saisi la Délégation connaissance, planification, transversalité afin qu'elle en prenne connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Renaud MUSELIER

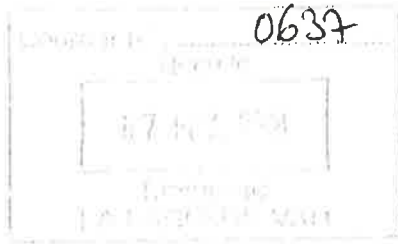
si cela s





Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

0637



Mairie
Service Urbanisme
Place de la Liberté - BP 25
83210 LA FARLEDE

Marseille, le 4 Février 2018

N/Réf. PT/CH-A17284

Objet : Modification n°5 du PLU

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation pour avis des personnes associées, vous nous avez transmis le dossier du PLU de votre commune.

Par la présente, je vous accuse réception de ce courrier en date du 20 Décembre 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Directeur

Philippe THEVENET

si colas





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Service Aménagement Durable
Bureau Agglomération Toulonnaise

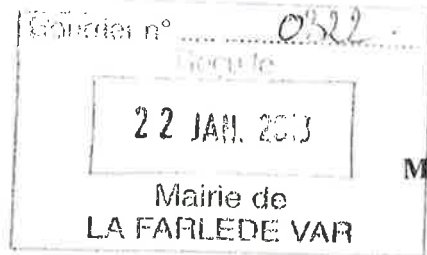
Affaire suivie par Youcef Slimani
Téléphone : 04 94 46 83 46
Fax : 04 94 46 80 09
Courriel : youcef.slimani@var.gouv.fr

Toulon, le 16 JAN. 2018

LE PREFET

à

Monsieur le Maire de La Farlède
Hôtel de Ville
Place de la Liberté
83 210 LA FARLEDE



OBJET : Commune de La Farlède - Consultation des personnes publiques associées relative à la modification n°5 du PLU.

REFERER : Notification du 18 décembre 2017 reçue en préfecture le 19 décembre 2017.

Par notification citée en référence, vous engagez une procédure de modification du plan local d'urbanisme de votre commune, conformément à l'article L.153-36 du Code de l'Urbanisme (CU).

Cette procédure porte sur la création de la zone UEd d'une superficie de 3,7ha, zone destinée aux activités d'enseignement et de bureau permettant le déploiement d'activités médico-sportives et d'hébergement, et sur l'adaptation du règlement en intégrant des dispositions spécifiques à cette zone.

Après examen du dossier, cette procédure n'appelle aucune observation de ma part.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,
Serge JACOB

si colas